

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01076 Numéro SIREN : 794 865 337 Nom ou dénomination : A2 PAYSAGE
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 2737

A2 PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 17 rue du Champ de l'Aire
49080 BOUCHEMAINE
794865337 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JANVIER 2024

ARRÊTÉ AUTOGRAFÉ ET
LE 20 FEV. 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 26 301,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	26 301,76 euros
A titre de dividendes aux associés	11 650,00 euros
Soit 10,00 euros par part	
Le solde	14 651.76 euros
En totalité au compte "autres réserves"	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 31 janvier 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

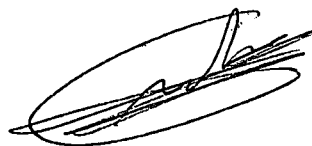
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a personal name, possibly 'M. [unclear]', enclosed within a large, loopy oval stroke.

SARL A2 PAYSAGE

17 rue du Champ de l'Aire

49080 BOUCHEMAINE

COMPTES ANNUELS AU 30/09/2023

Pour copie certifiée conforme, le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a large loop.

Sommaire

1. Bilan et Compte de résultat	1
Bilan	2
Compte de résultat	4
2. Annexe légale	5
Règles et méthodes comptables	6
Notes sur le bilan	8
Autres informations	13

Bilan et Compte de résultat

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 990	2 990		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	100 618	55 473	45 146	46 945
Autres immobilisations corporelles	174 395	52 450	121 945	97 145
Immob. en cours / Avances & acomptes				10 500
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 200		3 200	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	281 203	110 913	170 291	154 590
Stocks				
Matières premières et autres approv.	25 126		25 126	36 452
En cours de production de biens				
En cours de production de services	3 945		3 945	24 102
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	73 600		73 600	83 602
Fournisseurs débiteurs				215
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 840		4 840	9 414
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	100 463		100 463	29 820
Charges constatées d'avance	22 062		22 062	6 070
ACTIF CIRCULANT	230 036		230 036	189 676
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	511 239	110 913	400 327	344 266

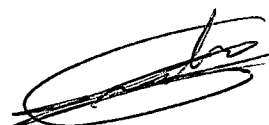
Pour copie certifiée conforme, le gérant



Bilan

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	100 696	95 919
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	26 302	4 777
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	132 498	106 196
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	45 016	64 376
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	45 016	64 376
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	6 480	1 090
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	60 226	65 901
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 606	52 314
<i>Personnel</i>	45 008	22 356
<i>Organismes sociaux</i>	22 290	21 979
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	6 259	606
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	4 348	7 227
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	4 596	1 150
Dettes fiscales et sociales	82 501	53 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 071
Produits constatés d'avance		
DETTES	267 829	238 070
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	400 327	344 266

Pour copie certifiée conforme, le présent



Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A2 PAYSAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 400 327 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 26 302 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 990			2 990
Immobilisations incorporelles	2 990			2 990
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	89 797	10 821		100 618
- Installations générales, agencements aménagements divers	74 815	40 000		114 815
- Matériel de transport	64 447	8 125	20 435	52 137
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 443			7 443
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	10 500		10 500	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	247 002	58 946	30 935	275 013
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		3 200		3 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		3 200		3 200
ACTIF IMMOBILISE	249 992	62 146	30 935	281 203

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		58 946	3 200	62 146
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		58 946	3 200	62 146
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		10 500		10 500
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		20 435		20 435
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		30 935		30 935

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 990			2 990
Immobilisations incorporelles	2 990			2 990
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 852	12 620		55 473
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 740	5 845		17 585
- Matériel de transport	33 584	7 882	12 206	29 260
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 236	1 369		5 605
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	92 412	27 717	12 206	107 923
ACTIF IMMOBILISE	95 402	27 717	12 206	110 913

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 100 502 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	73 600	73 600	
Autres	4 840	4 840	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 062	22 062	
Total	100 502	100 502	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 6 479 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 207 604 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	45 016	16 392	24 147	4 478
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 606	73 606		
Dettes fiscales et sociales	82 501	82 501		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes	6 480	6 480		
Total	207 604	178 979	24 147	4 478
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	19 360			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 234
Dettes provis. pr congés à payer	19 875
Interressements	5 606
Charges sociales s/congés à payer	3 783
Charges sociales - charges à payer	8 922
Etat - autres charges à payer	4 506
Total	45 926

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	22 061		
Total	22 061		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	71 070
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts et assurance sur emprunts restant dûs</i>	2 313
Autres engagements donnés	2 313
Total	73 383
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	